

BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Equestre »

BPJEPS ES AE

« Moniteur d'équitation »

ACF Organisme de Formation habilité par la DRJSCS de LYON

Les objectifs :

Permet :

- L'accès à l'emploi « **Enseignant Animateur** » dans la convention collective des centres équestres.
- **D'encadrer** des activités de découverte, d'animation et de perfectionnement aux pratiques équestres mentionnées dans le référentiel professionnel, dans les conditions optimales de sécurité.
- De **s'intégrer aux situations professionnelles** elles-mêmes très variées en participant au fonctionnement du centre équestre.

Donne :

- **Le Diplôme qui permet d'enseigner l'équitation, en autonomie (loi sur le sport). Diplôme de niveau 4.**

[\(téléchargez le référentiel professionnel et la fiche RNCP\)](#)

Les évolutions de parcours :

- Le BPJEPS donne équivalence de l'UC3 A du DEJEPS Perfectionnement Sportif Sports Equestres, diplôme de niveau 5.
- Le BPJEPS est une base du cursus de formation vers le DEJEPS et le DESJEPS (instructorat)

La Durée et le principe de l'alternance :

- La formation se déroule sur 10 à 12 mois.
- Formation 2023-2024, de septembre à juin, 8100 € plus 65€ de frais d'inscription et 93€ pour participer à la journée de sélection et d'information au BPJEPS..
- La pédagogie est basée sur le principe de l'**alternance, pour le stagiaire, entre le centre de formation et le centre équestre** : structure d'accueil habilitée. « La pédagogie en alternance crée une dynamique originale qui favorise l'acquisition des compétences »

[\(téléchargez la fiche relative à la déclaration des éducateurs sportifs stagiaires\)](#)

Les atouts de l'alternance :

- cette pédagogie puise sa richesse dans l'**aller-retour** pour le stagiaire entre centre de formation et centre équestre.
- l'**immersion en entreprise** déclenche des apprentissages.
- le temps en centre de formation chaque semaine, permet au stagiaire de prendre du **recul sur le quotidien et développe une réflexion sur la pratique.**
- le **stagiaire exprime son vécu et confronte son expérience à celle des autres.** Le formateur organise et exploite ces informations puis **éclaire ce vécu** par des apports théoriques et pratiques.
- l'interactivité des cours en regroupement, les échanges informels entre stagiaires, permettent aux élèves de découvrir les difficultés de chacun et de **s'enrichir des solutions** des autres. Le stagiaire développe son écoute.
- le stagiaire commence à **se constituer un réseau de relations professionnelles** qui se développera tout au long de sa carrière.

Les outils de l'alternance :

- livret d'alternance** : met un lien entre le formateur, le stagiaire et le tuteur.
- suivi régulier des stagiaires** auprès des tuteurs effectué par le formateur: suivi téléphonique, mails systématiques, réunions de tuteurs, visite si besoin.
- participation des tuteurs aux **évaluations formatives** (examens blancs).
- TAV : **Travaux Attendus à Valider** par le tuteur et le formateur

L'organisation pédagogique :

Le rythme des regroupements en centre de formation **est de 2 journées par semaine en moyenne, hors vacances scolaires.**

L'équipe pédagogique est constituée d'un **coordonnateur BEES 2^{ème} degré et d'une équipe de formateurs expérimentés.** A cela **s'ajoutent des intervenants experts dans leur domaine.**

La journée se partage

- Entre un **temps « à cheval »** : technique équestre, pédagogie expérimentale ;
 - Et un **temps « en salle »** : cours interactifs, cours magistraux, utilisation de la vidéo, exposés, quiz...
- Les **regroupements se déroulent en centre équestre.** Cet environnement présente tous les moyens nécessaires à la formation : manège, carrière, cavalerie adaptée, harnachement, matériel pédagogique, salle de travail confortable, club house.
- Spécificité pédagogique : les **regroupements sont organisés en 4 temps** :
1. **Les contenus** : cours, travaux pédagogiques et pratique équestre.
 2. **La cohérence** : rappel des objectifs et du calendrier (donner du sens).
 3. **L'organisation** : transport, financement, rangement, gestion du temps.
 4. **Le lien** : relationnel entre stagiaires-formateurs-tuteurs.

Le contenu pédagogique :

1. des **cours théoriques** sur les thèmes suivants (liste non exhaustive) :
 - pédagogie liée aux activités équestres,
 - hippologie,
 - équitation théorique,
 - réglementation liée aux activités équestres,
 - consignes de sécurité,
 - soins équins,
 - communication,
 - histoire de l'équitation,
 - connaissance des différents publics,
 - construction de projet.
 2. des **travaux complémentaires** :
 - fiches pédagogiques,
 - observations « in situ »,
 - exposés,
 - Travaux Attendus à Valider.
 3. de la **pédagogie expérimentale.**
 4. des **cours de pratique équestre** :
 - dressage,
 - obstacle,
 - travail à pied,
 - cross,
 - découvertes de disciplines non olympiques,
 - découverte de l'équitation « sans la vue ».
 5. des **techniques d'entretien, analyses de la pratique.**
 6. de l'**initiation à l'éthologie.**
 7. du **travail sur la méthodologie** (comment s'organiser au quotidien dans le travail, s'intégrer dans le centre équestre).
 8. le **partage d'expérience.**
 9. l'**accompagnement en projet personnel** de développement professionnel.
- [\(Téléchargez le programme de formation\)](#)

La préparation aux évaluations certificatives des 4 Unités Capitalisables

UC :

Le diplôme est acquis si les 4 UC sont acquises.

Chaque UC est un bloc de compétences acquis définitivement.

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres.

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option.

Option UC4 a : « initiation poney, cheval »

Option UC4 b : « approfondissement technique »**Option UC4 c : « équitation d'extérieur »**

Les évaluations certificatives de ces 4 UC se déroulent selon les modalités fixées par la DRJSCS de Lyon.

A l'entrée en formation, le stagiaire devra choisir une option en UC4.

[\(téléchargez le référentiel de certification\)](#)

Organisation dans le temps :

A partir du printemps : contacter ACF

Dès que possible :

Les prérequis et organisations personnelles

Début Août :

Dossier d'inscription complet

Début de la formation :

Début Septembre

La procédure d'inscription :

- **Contactez ACF** pour un entretien de motivation
- **Envoyer la fiche de renseignement :** [la télécharger ici](#)
- **Frais d'inscription : 65 €**
- Satisfaire aux **pré requis** règlementaires : les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) au BPJEPS :
 1. être titulaire des **Tests d'Exigences Techniques Préalables d'entrée en formation (TEP)** ou d'un diplôme donnant équivalence (CEP3, CQP ASA, AE...).
 2. être titulaire d'un **diplôme de secourisme** de niveau 1 (PSC1 ou équivalent).
 3. présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités équestres datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Prévoir son **financement** (ACF vous établit un devis et vous accompagne dans la recherche de financement).
- Chercher un **lieu de stage** (centre équestre et tuteur).
- Passer les **tests de sélection de ACF** : sur convocation
[Téléchargez le programme de la sélection](#)
- Renvoyer à ACF le **dossier d'inscription complet**, 1 mois avant la date de début de formation.
- Le dossier comprend :
 - la demande d'inscription à la formation avec photographie ;
 - a copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
 - les pièces justifiant des dispenses et équivalences de droit
[Téléchargez le tableau des dispenses et équivalences](#)
 - pour **les personnes en situation de handicap**, l'avis d'un médecin agréé par les FF handisport ou de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée ;
 - les copies de l'**attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté** ;
 - la ou les **attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables de la spécialité et de la mention du diplôme (EPEF)** ;
 - une **attestation d'affiliation de l'assurance maladie**
- **Signer le contrat de formation et la convention de stage** en entrée en formation.

Les financements :

1. **contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.** (chercher un employeur / centre équestre). Ces contrats sont initiés par l'employeur et l'OF puis gérés par l'OPCO des centres équestres : OCAPIAT. <https://www.ocapiat.fr/>
2. **pour un salarié**, financement par son OPCO (transitions pro, ocapiat...)
3. **pour un employeur**, financement par son OPCO (Vivéa...)
4. financement possible par la **région Auvergne-Rhône-Alpes**
5. financement possible par **Pôle-Emploi**
6. **autofinancement**
7. les **indemnités de pôle emploi** sont maintenues pendant la formation.

L'accessibilité aux personnes handicapées :

Les locaux du centre équestre de regroupement Le Troubadour sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. nous étudions la faisabilité de la formation pour tout cas particulier, en ce qui concerne la mobilité réduite et en ce qui concerne tout type de handicap, en concertation avec les institutions référentes.

<http://www.handisport.org/les-29-sports/equitation/>

L'expérience de ACF :

ACF forme au métier de moniteur depuis 2008. **Nous avons accompagné 250 stagiaires jusqu'à l'examen avec un taux moyen de réussite au diplôme de 76%. 80% des diplômés sont en emploi** lors des enquêtes à 6 mois de sortie de formation.

Tableau des résultats :

Formation	Année	st entrée	pourcentage abandon	pourcentage réussite	insertion dans l'emploi et poursuite de formation à 3 mois	taux de satisfaction
BP	2020-21	23	0%	91%	95%	94%
	2021-22	21	4,8%	86%	100%	100%